



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Certificat relatif à une décision ministérielle en conformité à l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Par la présente, il est certifié que la demande du 20 mars 2018 présentée par GeoConseils S.A., 2-4, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, au nom du Syndicat des Eaux du Sud – SES, Fockemillen, L-8386 Koerich, aux fins d'obtenir l'autorisation pour le renouvellement de la conduite d'eau potable « Woelfragronn » attachée à l'ouvrage OA 643 enjambant le cours d'eau « Eisch » entre Hobscheid et Septfontaines, a été autorisée par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 1 avril 2021 (réf.: EAU/AUT/18/0313).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale, ceci du 16 avril 2021 au 25 mai 2021 inclus.

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le recours est également ouvert aux associations agréées en application de l'article 69 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Ces associations sont réputées avoir un intérêt personnel.

Eischen, le 09 AVR. 2021
Pour l'administration communale

Le Secrétaire f.f.

Daniel Jost



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu